



Direction des affaires financières

# **RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Conseil municipal du 23 mai 2024

## Table des matières

I.	Les résultats de l'exercice.....	4
II.	Les recettes de fonctionnement.....	5
A.	Les impôts et taxes .....	6
B.	Les dotations et participations .....	7
C.	Les produits des services et du domaine .....	8
D.	Les autres recettes.....	9
III.	Les dépenses de fonctionnement : .....	10
A.	Les charges de personnel.....	11
B.	Les charges à caractère général .....	11
C.	Les charges financières .....	11
D.	Les autres dépenses.....	12
IV.	Les recettes d'investissement : .....	14
A.	Les subventions d'équipement .....	15
B.	Les autres recettes d'investissement.....	16
C.	L'emprunt.....	16
V.	Les dépenses d'investissement : .....	17
A.	Les dépenses d'équipement.....	18
B.	Les autres dépenses d'investissement.....	20

## Introduction

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année 2023 en application du budget primitif voté le 30 mars 2023 et modifié une fois en cours d'année par la décision modificative n°1 adoptée le 23 novembre 2023.

Les résultats de l'exercice 2023 ont été repris dès le BP 2024 ainsi que les reports de crédits d'investissement.

L'adoption du compte administratif permettra la validation du montant de l'affectation définitive du résultat de fonctionnement inscrite au budget primitif 2024.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'adoption du compte de gestion précèdera l'adoption du compte administratif permettant aux membres du conseil municipal de constater la parfaite concordance des résultats.

Ce rapport vient en appui de la maquette budgétaire officielle.

## I. Les résultats de l'exercice

**Tableau de clôture de l'exercice 2023**

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement réel	51 704 073,66	59 668 002,49	7 963 928,83
Fonctionnement ordre	1 557 425,65	9 711,81	-1 547 713,84
Résultat de fonctionnement reporté 2022		1 006 263,42	1 006 263,42
<b>Total fonctionnement</b>	<b>53 261 499,31</b>	<b>60 683 977,72</b>	<b>7 422 478,41</b>
Investissement réel	35 630 841,45	28 827 858,53	-6 802 982,92
Investissement ordre	248 765,87	1 796 479,71	1 547 713,84
Résultat d'investissement reporté 2022		1 256 283,12	1 256 283,12
Excédents de fonctionnement capitalisés		3 630 000,00	3 630 000,00
<b>Total investissement</b>	<b>35 879 607,32</b>	<b>35 510 621,36</b>	<b>-368 985,96</b>
<b>Résultat de l'exercice hors reports</b>	<b>89 141 106,63</b>	<b>96 194 599,08</b>	<b>7 053 492,45</b>
Reports d'investissement 2023	6 344 633,92	5 645 572,89	-699 061,03
<b>Résultat total 2023</b>	<b>95 485 740,55</b>	<b>101 840 171,97</b>	<b>6 354 431,42</b>

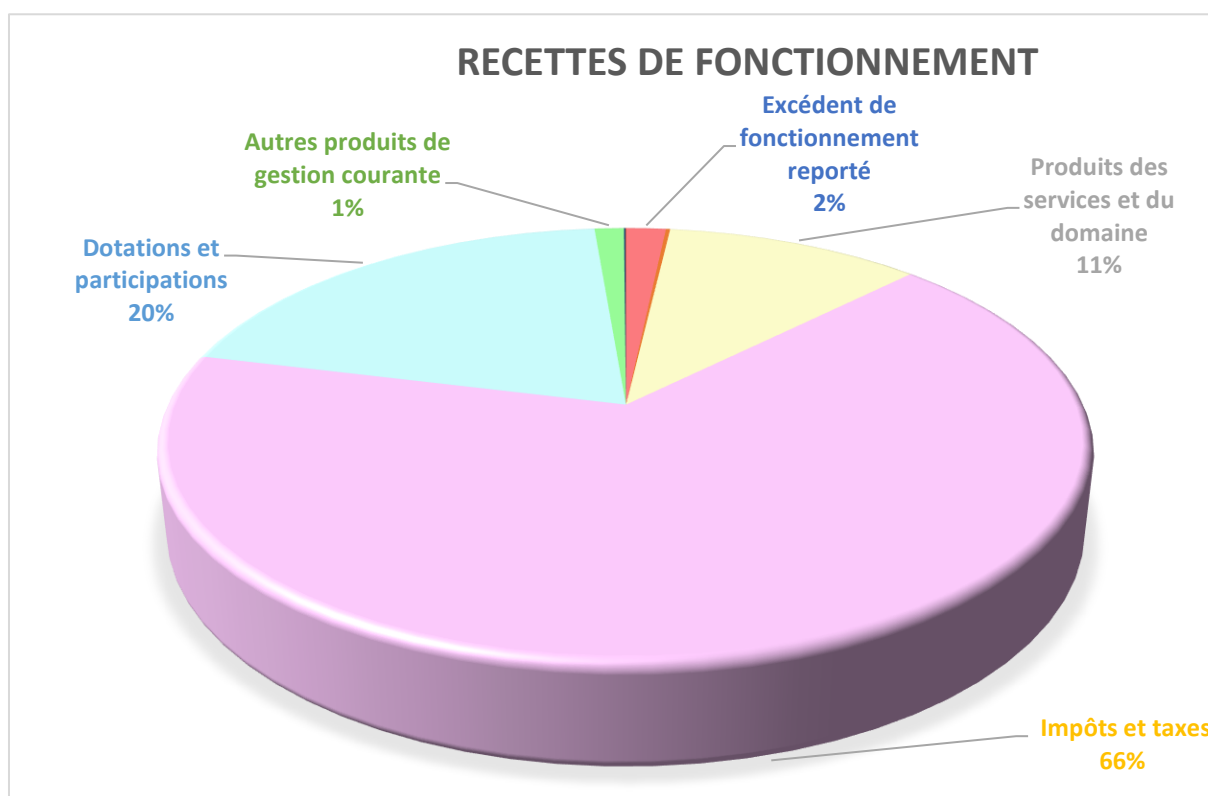
L'exercice 2023 s'est clôturé sur un excédent de 7,05 M€ avec un excédent de fonctionnement de 7,42 M€ et un solde d'exécution négatif d'investissement de 369 K€.

Avec l'intégration du solde des reports de - 699 K€, le résultat définitif global de 2023 est de 6,35 M€.

## II. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 60 683 977,72 € dont :

- 59,67 M€ pour les recettes réelles
- 1 M€ d'excédent de fonctionnement reporté
- 10 K€ pour les recettes d'ordre (amortissement des subventions d'équipement).



Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022	Variation 2023-2022 (%)
013 - Atténuation de charges	190 591,55	106 395,09	- 84 196,46	-44,18%
70 - Produits des services, du domaine	6 625 176,14	6 479 934,57	- 145 241,57	-2,19%
73 - Impôts et taxes	34 533 042,34	40 263 504,52	5 730 462,18	16,59%
74 - Dotations et participations	10 323 641,63	12 035 765,34	1 712 123,71	16,58%
75 - Autres produits de gestion courante	562 281,43	742 282,79	180 001,36	32,01%
77 - Produits spécifiques	64 524,16	40 120,18	- 24 403,98	-37,82%
<b>Total</b>	<b>52 299 257,25</b>	<b>59 668 002,49</b>	<b>7 368 745,24</b>	<b>14,09%</b>

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 59,67 M€ en progression de 7,37M€ (+14,09%) par rapport au CA 2022.

## A. Les impôts et taxes

	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022	Variation 2023-2022 (%)
Impôts directs locaux	24 138 272,00	30 239 266,00	6 100 994,00	25,28%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	1 931 132,76	1 735 128,50	-196 004,26	-10,15%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	479 048,41	572 196,57	93 148,16	19,44%
Droits de place	11 041,82	8 642,10	-2 399,72	-21,73%
Autres taxes liées aux transports et aux véhicules	1 000,00	0,00	-1 000,00	-100,00%
Taxe locale sur la publicité extérieure	99 871,35	190 563,35	90 692,00	90,81%
Taxes funéraires	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Rôles supplémentaires de fiscalité	63 039,00	21 656,00	-41 383,00	-65,65%
Attribution de compensation	5 632 751,00	5 632 751,00	0,00	0,00%
Dotations de solidarité communautaire	640 461,00	634 106,00	-6 355,00	-0,99%
FSRIF	1 536 425,00	1 229 195,00	-307 230,00	-20,00%
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>34 533 042,34</b>	<b>40 263 504,52</b>	<b>5 730 462,18</b>	<b>16,59%</b>

Les recettes fiscales s'élèvent à 40,26 M€ et sont en augmentation de 5,73 M€ (+16,59% par rapport au CA 2022). Les principales recettes sont :

- Le produit de la fiscalité directe qui représente 30,24 M€ (+ 6,10 M€ par rapport à 2022). Cette progression du produit fiscal s'explique par la hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux de 41.14 % contre 34,28 % précédemment) ainsi que par la revalorisation forfaitaire annuelle des bases locatives cadastrales de 7,10% en 2023 calculée par le gouvernement. Pour rappel, les taux de la fiscalité n'avaient pas été augmentés à Franconville-la-Garenne depuis 2016 malgré la baisse des dotations de l'Etat. En 2019, afin de maintenir le pouvoir d'achat des franconillois, la Municipalité avait même baissé le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 6%.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui s'élève à 1,73 M€ (- 196 K€ par rapport à 2022). Estimée à la baisse en 2023 en raison de la forte remontée des taux d'intérêt, le produit de cette taxe a finalement plutôt bien résisté sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année avant de diminuer par la suite. La recette s'avère supérieure de 335 K€ à la prévision du budget primitif.
- L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération Val Parisis est d'un montant équivalent (5,63 M€) à celui perçu en 2022.
- Le FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile-de-France) qui atteint 1,23 M€ mais qui baisse de 307 K€ par rapport à 2022. Cette diminution s'explique par la progression du potentiel fiscal de la ville suite notamment par la modification de son calcul (qui intègre désormais les droits de mutation et la TLPE) et par l'augmentation du revenu par habitant.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité qui se chiffre à 572 K€ et qui est en progression de 93 K€. Depuis 2023, les taxes locales sur la consommation d'électricité sont supprimées pour être intégrées progressivement à la taxe intérieure sur la consommation finale

d'électricité (TICFE). Le calcul correspond au produit 2022 augmenté de 1,5% auquel est appliqué l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 2020 et 2021.

- La taxe locale sur la publicité extérieure dont le montant est de 190 K€ et qui progresse de 90 K€ suite à un recensement exhaustif de tous les dispositifs taxables.

## B. Les dotations et participations

Elles s'élèvent à 12,03 M€ en hausse de 1,71 M€ (+16,58% par rapport au CA 2022).

### 1. Les dotations de l'Etat

Elles sont de 8,54 M€ et comprennent :

- La dotation forfaitaire pour 5,07M€ (-7K€ par rapport au CA 2022),
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) pour 1,23M€ (+ 27K€ par rapport au CA 2022),
- Le filet de sécurité (inscrit à l'article 14 de la loi de finances rectificative 2022) pour 1,687 M€. Pour rappel, il permet d'obtenir la compensation de 50% de l'augmentation de la masse salariale suite à la revalorisation du point d'indice et de 70% des hausses de dépenses d'énergie et d'alimentation constatées en 2022,
- La dotation générale de décentralisation (DGD) pour les services communaux hygiène et santé (271 K€),
- Une dotation exceptionnelle au titre du financement des centres municipaux de santé votée en loi de finances rectificative de 2022 de 65 158 €. Elle vise à soutenir l'embauche et la revalorisation salariale des professionnels de santé rémunérés directement par la commune,
- Les allocations compensatrices de taxes foncières (119 K€),
- La dotation pour les titres sécurisés (65 K€),
- La dotation de recensement (7 K€),
- La dotation spéciale instituteurs (3 K€).

### 2. Les autres participations

Ces participations de 3,12 M€ proviennent des partenaires institutionnels de la ville (CAF, CPAM, département...) et contribuent à participer au financement des services publics (petite enfance, CMS, accueils périscolaires, maisons de proximité...) dont notamment :

- 2,07 M€ pour la petite enfance dont 2,05 M€ de la CAF, 13 K€ de la MSA et 3 K€ du Département au titre de l'aide journalière dans les crèches pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique,
- 513 K€ de la CAF pour les accueils péri- scolaires,
- 187 K€ pour les maisons de proximité dont 102 K€ de la CAF et 85 K€ de l'Etat dans le cadre du contrat de ville,
- 209 K€ de la CPAM pour l'activité du centre de santé,
- 42 K€ pour la culture dont 26 K€ pour les activités du conservatoire de musique et 8 K€ pour le soutien aux lieux diffusion à rayonnement local de la part du Département et 8 K€ de l'Etat dans le cadre du contrat de ville pour « Démon » et « orchestre à l'école »,
- 27 K€ de la CAF pour la jeunesse,
- 56 K€ pour le sport de la part du Département dont 53 K€ au titre de l'utilisation des installations sportives de la ville par les collégiés et 3 K€ pour le projet « insertion par le sport »,
- 3 610 € pour les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) dont 2 910 € de la CAF et 700 € du Département.

La ville a par ailleurs perçu 331 K€ au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, 29 K€ pour les emplois aidés ainsi que 20 K€ de FCTVA pour les dépenses éligibles réalisées en section de fonctionnement.

### C. Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (crèches, centres de loisirs, équipements culturels, centre de sport et de loisirs, restauration, stationnement, droits de voirie...) s'élèvent à 6,48 M€ et diminuent de 145 K€ (-2,19 %) par rapport au CA 2022.

Les principales hausses sont de 245 K€ dont 151 K€ pour la restauration, 70 K€ pour l'enfance et 23 K€ pour les études surveillées. Elles s'expliquent par l'augmentation des effectifs ainsi que par l'impact en année pleine de la progression des tarifs de 3% depuis le mois de septembre 2022.

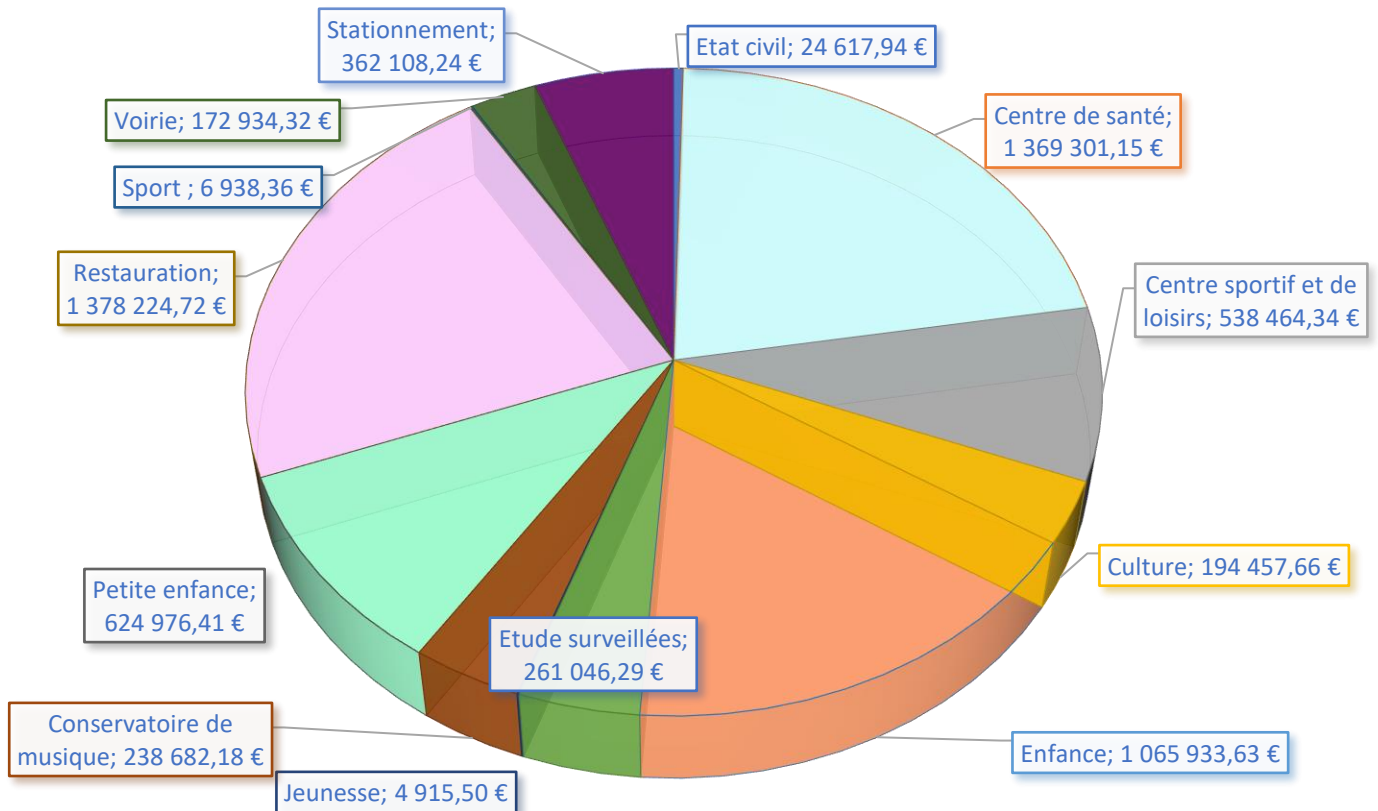
Les recettes d'occupation du domaine public et les recettes de stationnement (horodateurs) progressent respectivement de 22 K€ et de 14 K€.

En 2022, les forfaits post stationnement avaient atteint un niveau important (288 K€) en raison d'une régularisation des reversements par l'ANTAI. En 2023, la recette est de 168 K€ et chute de 120 K€.

La principale diminution (-281 K€) concerne les recettes du centre de sport et de loisirs suite à la fermeture de la patinoire entre les mois de septembre et de décembre 2023.

Les recettes du centre municipal de santé ont baissé de 34 K€. L'activité de l'orthodontie ayant été moins importante que l'an passé.

## REPARTITION DES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE



### D. Les autres recettes

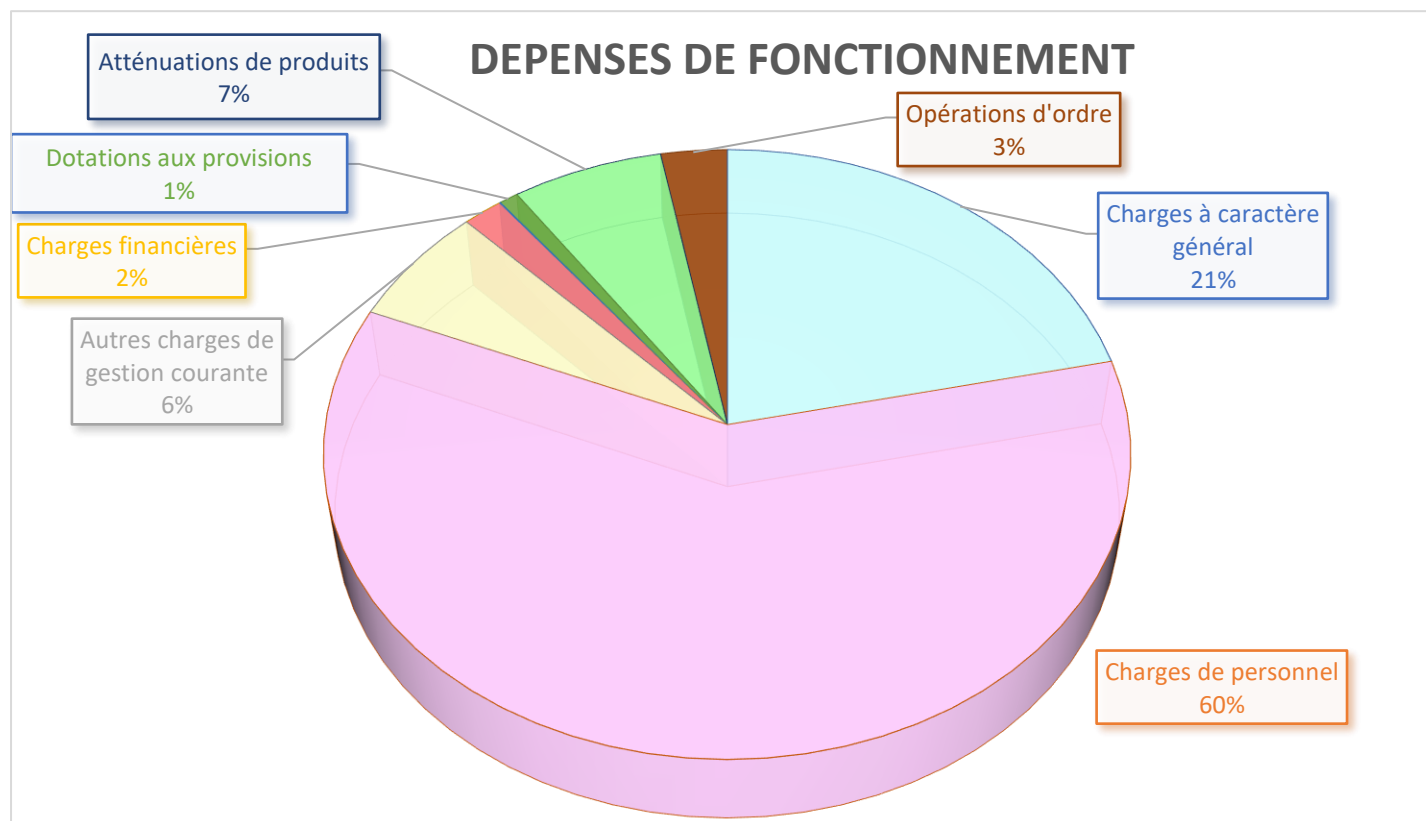
Les autres recettes réalisées concernent :

- Les loyers et charges des biens communaux pour 508 K€,
- Le versement par la société maintenance industrie de 150 K€ relatif au décompte de résiliation du marché notifié en 2019 de prestations de nettoyage dans 9 bâtiments communaux,
- Le remboursement des indemnités journalières par la CPAM et des trop perçu sur salaires pour 106 K€,
- Les redevances versées par les concessionnaires (gaz, électricité et marché forain) pour 73 K€,
- La soulte sur l'échange de parcelles, situées sur les buttes du Parisis, entre la ville et l'agence des espaces verts de la Région Ile-de-France pour 23 K€,
- La reprise de biens par les fournisseurs lors de nouvelles acquisitions pour 14,5 K€,
- L'annulation de mandats émis sur des exercices antérieurs pour 3 K€.

### III. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 53 261 499,31 € dont :

- 51,70 M€ pour les dépenses réelles
- 1,56 M€ pour les dépenses d'ordre (amortissement des biens).



Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Variation 2023-2022	Variation 2023-2022 (%)
011 - Charges à caractère général	10 961 929,34	11 487 029,05	525 099,71	4,79%
012 - Charges de personnel	31 091 422,60	31 827 955,83	736 533,23	2,37%
65 - Autres charges de gestion courante	3 184 297,50	3 428 908,94	244 611,44	7,68%
66 - Charges financières	972 656,93	944 391,41	- 28 265,52	-2,91%
67 - Charges exceptionnelles	17 021,26	19 155,43	2 134,17	12,54%
68 - Dotations aux provisions		450 000,00	450 000,00	#DIV/0!
014 - Atténuations de produits	3 546 633,00	3 546 633,00	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>49 773 960,63</b>	<b>51 704 073,66</b>	<b>1 930 113,03</b>	<b>3,88%</b>

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 51,70 M€, en progression de 1,93M€ (+3,88%) par rapport au CA 2022.

## A. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel se chiffrent à 31,83 M€ et sont en augmentation de 736 K€ (+2,37%) par rapport au CA 2022 suite à l'application des mesures imposées par le gouvernement.

Tout d'abord, la revalorisation du point d'indice de 1,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le reclassement des catégories C et B à partir de cette même date a généré une augmentation de la masse salariale de 405 000 €.

D'autre part, l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> avril 2023 (+2,2%) a entraîné une revalorisation de l'indice majoré (correspondant à l'indice de rémunération) de la fonction publique soit une augmentation de 179 500 € en 2023. En effet, afin d'éviter que certains agents de la fonction publique ne soient rémunérés en dessous du seuil du Smic, l'indice minimum de traitement des agents publics a été relevé dès le 1<sup>er</sup> mai 2023 impactant considérablement les dépenses de personnel.

Le solde des flux financiers liés aux mouvements du personnel dans la commune est évalué à 150 000 €.

En dernier lieu, la hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 a généré une augmentation de 1 200 € en 2023.

## B. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général atteignent 11,49 M€ et sont en progression de 525 K€ (+4,79% par rapport au CA 2022).

Le BP 2023 avait intégré une hausse exceptionnelle des dépenses énergétiques dans la mesure où les estimations d'augmentation du coût de l'électricité étaient de 40% et celles du gaz de près de 50%.

Les principaux postes de dépenses en augmentation sont :

- Les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage urbain, combustibles) : + 181 K€. Même si les prévisions inquiétantes du BP 2023 ne se sont pas réalisées, les dépenses de fluides ont continué de progresser en 2023 après avoir subi une explosion de + 926 K€ en 2022. La charge pèse lourdement dans le budget de la commune et le montant de ces dépenses ne reviendra pas à ce qu'il était avant la crise. La ville réalise d'importants travaux dans ses bâtiments pour réaliser des économies d'énergie.
- L'achat de denrées alimentaires : + 215 K€. Cette progression s'explique par l'augmentation des effectifs et par le renouvellement du marché mi 2023 dans un contexte de forte inflation.
- Le nettoyage des locaux : + 149 K€ suite à l'externalisation dans de nouveaux sites tels que le centre technique municipal, le centre de santé, le centre de loisirs Arc-en-Ciel et les nouveaux vestiaires du stade Jean Rolland.

## C. Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 944 K€ soit un montant en légère diminution par rapport à celui du CA 2021 (- 28 K€).

En 2023, la dette de la Ville était à 78,57% à taux fixe, à 19,42% sur livret A et à 2,01% à taux variable et elle affichait un taux global de 2,38%.

L'annuité (capital et intérêts) s'est établie à 5 147 067,45 €.

## D. Les autres dépenses

### 1. Les charges de gestion courante

Elles s'élèvent à 3,43M€ en progression de 245 K€ (+7,68 %) par rapport au CA 2022.

L'effacement des créances de la société « bowling du stadium » relatives à des titres de loyers et de charges émis pour les années 2010, 2012, 2013, 2014 et 2015 suite à la prononciation le 28 février 2020 par le tribunal de commerce d'Evry de la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif a fait augmenter les réalisations des créances éteintes de 157 K€ par rapport au CA 2022.

Les autres augmentations concernent la contribution de la ville au SDIS (+24 K€), la participation aux frais de fonctionnement de l'institution Jeanne d'Arc (+24 K€) et le versement de subventions aux associations (+55 K€).

### 2. Les charges exceptionnelles

Elles recouvrent l'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs à hauteur de 19 K€.

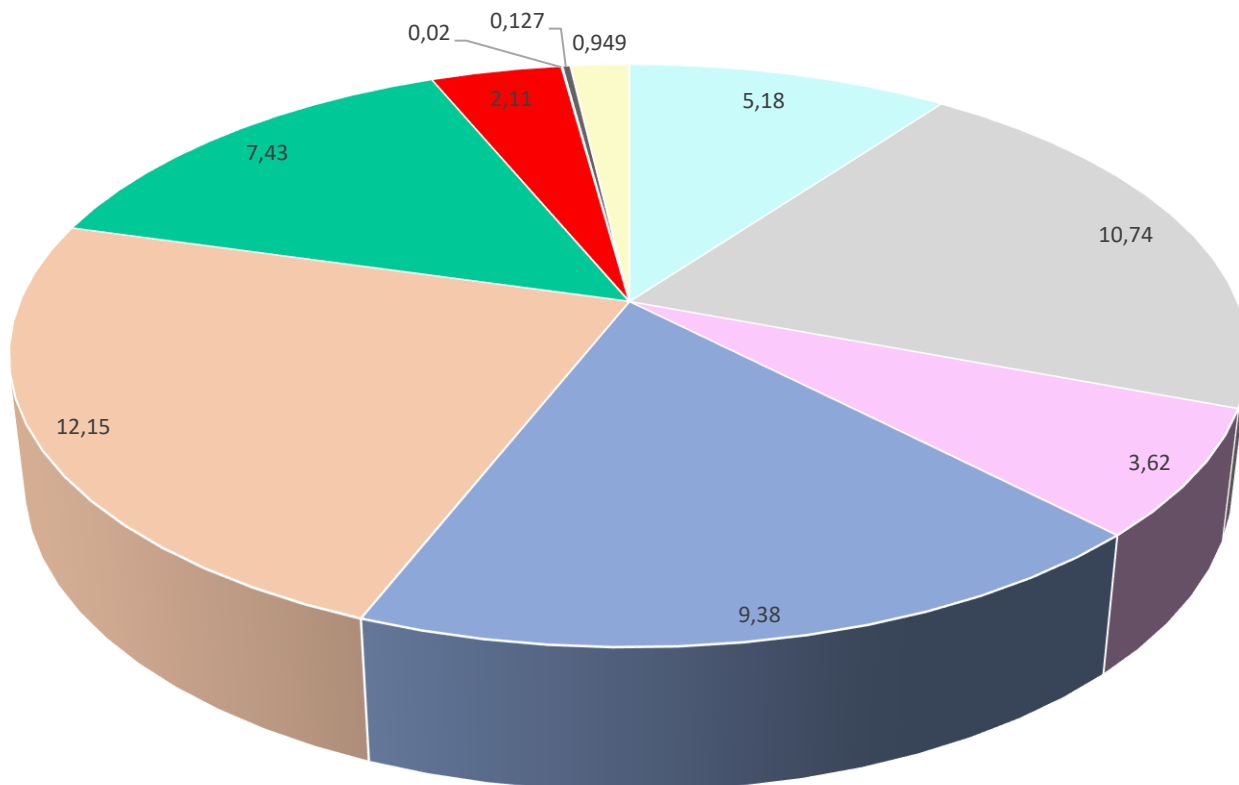
### 3. Les atténuations de produits

Il s'agit du versement au FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour 3,55 M€.

### 4. Les dotations aux provisions

En application de l'article R2321-2 du CGCT, « une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ». La ville a constitué une provision pour créances douteuses à hauteur de 450 K€.

## Dépenses réelles de fonctionnement par secteur (en M€)

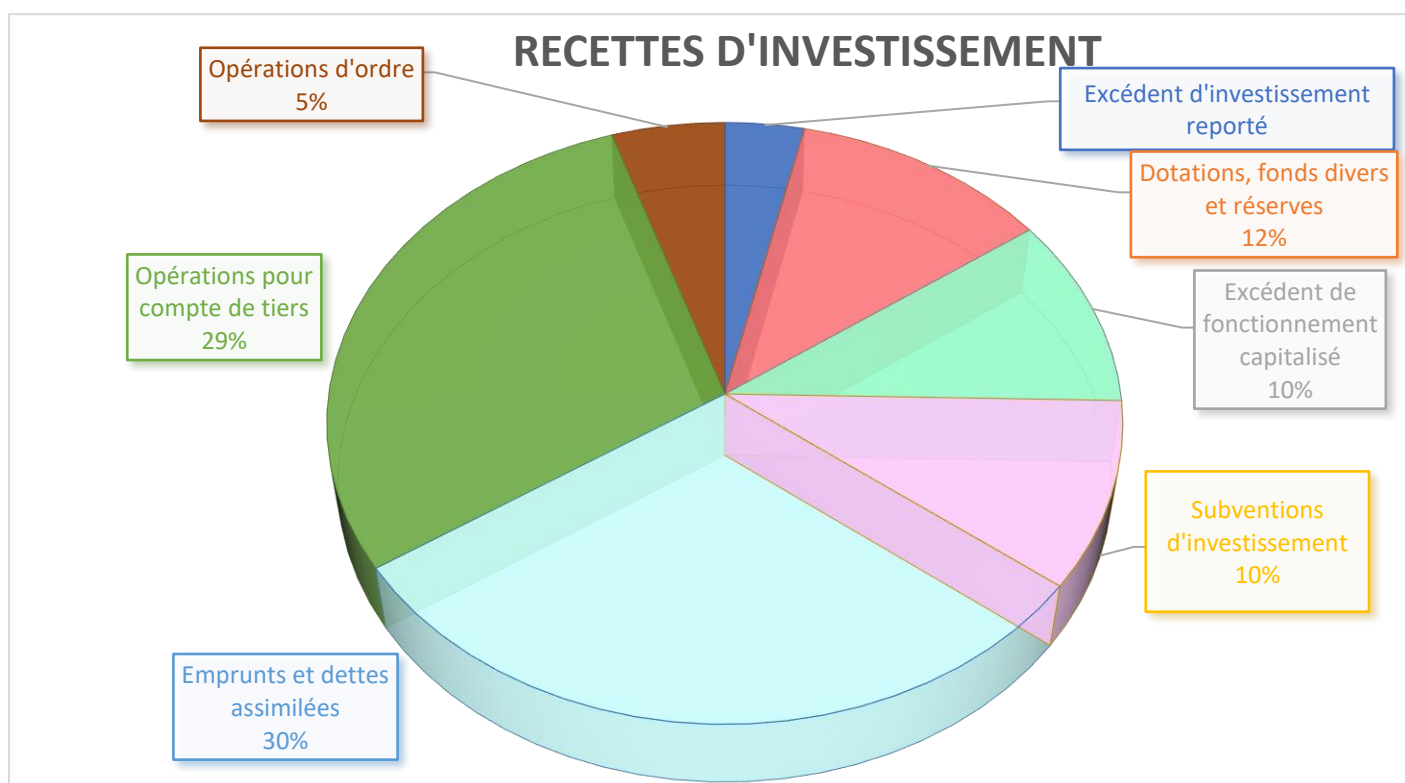


- Opérations non ventilables
- Sécurité
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Aménagement du territoire et habitat
- Environnement
- Services généraux
- Enseignement
- Santé, action sociale et petite enfance
- Action économique
- Transport

#### IV. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 35 510 621,36 € dont :

- 28,82 M€ pour les recettes réelles
- 1,26 M€ d'excédent d'investissement reporté
- 3,63 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 1,80 M€ pour les recettes d'ordre.



Recettes réelles d'investissement	CA 2022	CA 2023
001 - Excédent d'investissement reporté	6 201 989,41	1 256 283,12
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 387 763,05	4 110 090,16
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 000 000,00	3 630 000,00
13 - Subventions d'investissement	485 922,44	3 557 137,68
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 555 400,00	10 752 000,00
27 - Autres immobilisations financières		18 900,00
45 - Opérations pour compte de tiers	308 357,01	10 389 730,69
<b>Total</b>	<b>16 631 074,90</b>	<b>33 714 141,65</b>

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 33,71 M€.

Il est précisé que des sommes sont réalisées pour le même montant en dépenses et en recettes (crédits votés par le Conseil municipal en DM le 23 novembre 2023) afin :

- D'apurer le montant restant en attente sur la nature 4581 dans les comptes de la ville tenus par le comptable public : 10 389 730,69 € (chapitre 45).
- De régulariser la subvention versée en 2022 par la Préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le centre de loisirs Arc-en-Ciel : 149 535 € (chapitre 13).

#### A. Les subventions d'équipement

Les subventions versées s'élèvent à 3,08 M€ et concernent les projets suivants :

- **1,8 M€ pour la réhabilitation et l'extension du gymnase Raymond Blaisel** dont 913 K€ du Conseil départemental, 600 K€ du Conseil régional d'Ile-de-France, 250 K€ de l'agence nationale du sport (ANS) et 40 K€ de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ces sommes constituent des acomptes.
- **308 K€ du Conseil départemental pour différentes opérations de travaux au CSL** dont 109 K€ pour la réhabilitation de la piscine, 77 K€ pour les travaux de la salle d'haltérophilie, 74 K€ pour la réhabilitation et l'extension de la salle omnisports, 36 K€ pour le système de chauffage et l'éclairage des tennis couverts et 12 K€ pour la rénovation de la façade de la salle omnisports.
- **265 K€ pour la reconstruction du centre de loisirs Arc-en-Ciel** dont 190 K€ du Conseil départemental, 60 K€ de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 15 K€ de la CAF. Cette opération étant terminée, il s'agit des soldes des subventions.
- **150 K€ d'avance de l'Etat au titre du « fonds vert » pour la réhabilitation et l'extension du poste de police municipale.**
- **138 K€ du Conseil départemental pour des travaux de voirie** dont 50 K€ pour la sécurisation des abords de l'école Bel Air ruelle Jean Moulin, 35 K€ pour la sécurisation des abords de l'école des 4 Noyers, 27 K€ pour l'installation de dalles devant le centre commercial Cadet de Vaux et 26 K€ pour le réaménagement des trottoirs rue d'Alsace.
- **123 K€ du Conseil départemental pour des travaux dans les écoles** dont 109 K€ pour la réfection des sanitaires à l'Epine Guyon, à Carnot, à Bel Air et à Jules Ferry, 8 K€ pour l'installation de nouveaux châssis de désenfumage à Jules Ferry ainsi que 6 K€ pour la pose de tableaux généraux basse tension aux 4 Noyers.
- **69 K€ d'avance de l'Etat au titre du « fonds vert » pour la rénovation énergétique du centre de santé.**
- **66 K€ d'avance de l'ANS pour la création de vestiaires au stade Jean Rolland.**

- **55 K€ de la CAF** dont 43 K€ pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour le centre de loisirs Arc-en-Ciel, 9 K€ pour l'installation de visiophones dans les crèches et 3 K€ pour l'achat de mobilier dans le cadre du « plan mercredi ».
- 44K€ de participation de l'OGIC à l'installation de bornes enterrées à la résidence bucolique.
- **20 K€ du Conseil régional d'Ile-de-France au titre du « budget participatif »** pour les projets d'acquisition d'un broyeur thermique de végétaux et d'arrosage écologique d'un terrain de football.
- **17K € de l'ANS pour l'installation d'une aire de fitness** sur le site des grands jardins.
- 6 K€ du ministère de l'éducation nationale pour le solde de l'appel à projets « socle numérique » visant à acquérir des tableaux numériques.

## B. Les autres recettes d'investissement

Au-delà de l'excédent d'investissement reporté (1,26 M€) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (3,63 M€), le financement des investissements est assuré par :

- La taxe d'aménagement (3,43 M€) dont 2,84 M€ perçus au titre de l'opération de construction à la gare,
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2020 (681 K€),
- Les amendes de police (327 K€).

## C. L'emprunt

Le montant des emprunts mobilisés en 2023 s'élève à 10,75 M€, il comprend :

- 7,25 M€ mobilisés sur les 8,77 M€ accordés par la caisse des dépôts pour la rénovation du complexe gymnique Raymond Blaisel (délibération du 24 mars 2022)
- La mobilisation des 3,5 M€ restants sur les 5 M€ accordés par le crédit agricole (délibération du 24 mars 2022).

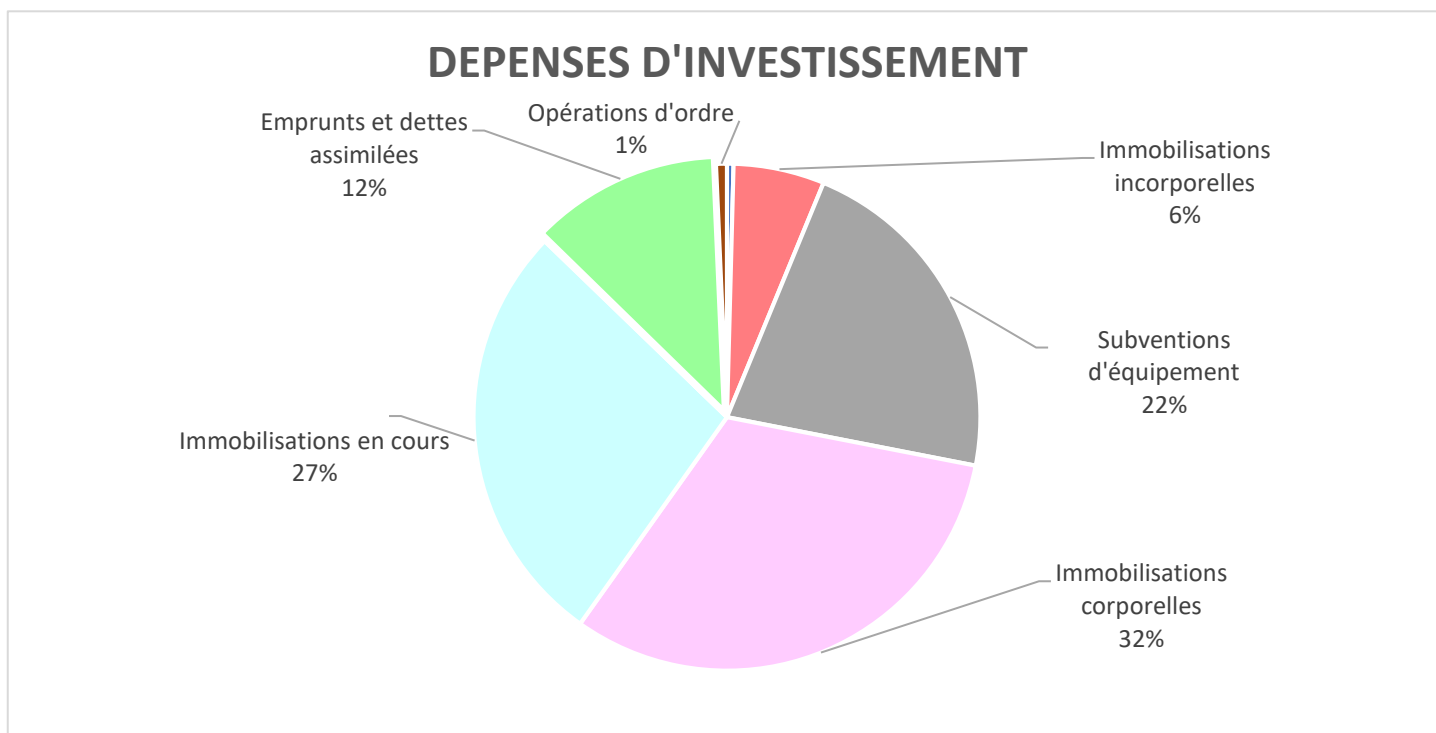
Au 31 décembre 2023, le montant de la dette de la commune (capital restant dû) s'élève à 41 708 312,20 € et l'encours de dette par habitant est de 1 112,40€.

Le portefeuille de la dette de Franconville-la-Garenne est intégralement classé en 1A « produits non risqués » et donc exempt totalement d'emprunts dits « toxiques ».

## V. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 35 879 607.32 € dont :

- 35,63 M€ pour les dépenses réelles
- 249 K€ pour les recettes d'ordre (amortissement des subventions d'équipement).



Dépenses réelles d'investissement	CA 2022	CA 2023
13 - Remboursement subvention investissement		149 535,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 462 100,52	2 083 984,75
204 - Subventions d'équipement		7 836 809,00
21 - Immobilisations corporelles	8 614 846,80	11 398 785,17
23 - Immobilisations en cours	2 600 400,26	9 825 325,25
27 - Autres immobilisations financières	22 650,00	29 736,54
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 985 415,48	4 306 665,74
45 - Opérations pour compte de tiers	323 950,41	
<b>Total</b>	<b>17 009 363,47</b>	<b>35 630 841,45</b>

Comme indiqué dans la partie consacrée aux recettes d'investissement, il est précisé que des sommes sont réalisées pour le même montant en dépenses et en recettes (crédits votés par le Conseil municipal en DM le 23 novembre 2023) afin :

- D'apurer le montant restant en attente sur la nature 4581 dans les comptes de la Ville tenus par le comptable public : 10 389 730,69 € (dont 7 836 809 € en 204 et 2 552 921,69 € en 21).
- De régulariser la subvention versée en 2022 par la Préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le centre de loisirs Arc-en-Ciel : 149 535 € (chapitre 13).

## A. Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 20 755 173,48 M€ et se décomposent entre :

- **Les opérations pluriannuelles (11,94 M€) :**
  - La réhabilitation et l'extension du gymnase Raymond Blaisel (6,94 M€)
  - La création de vestiaires au stade Jean Rolland (1,52 M€)
  - La réhabilitation et l'extension du poste de police municipale (1,15 M€)
  - La rénovation énergétique de l'école des 4 noyers (875 K€)
  - La réhabilitation et l'extension du groupe scolaire René Watrelot (469 K€)
  - Les frais d'études pour l'agrandissement du groupe scolaire de l'Épine Guyon (459 K€)
  - Le solde des paiements de la reconstruction du centre de loisirs Arc-en-Ciel (531 K€).
- **L'entretien du patrimoine (4,29 M€) dont notamment :**
  - La rénovation énergétique du centre municipal de santé (934 K€)
  - Les travaux d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux (613 K€)
  - Des travaux au centre sportif et de loisirs (450 K€) dont l'isolation de façades, le renforcement des ossatures métalliques, l'installation de SSI ...
  - La mise en accessibilité de la mairie (308 K€)
  - Des travaux de réaménagement au centre administratif (229 K€)
  - La création de cloisons, l'installation de SSI et d'alarme, des travaux électriques et de peinture à l'école Carnot (137 K€)
  - La réfection de sanitaires et de canalisations, l'installation d'alarme au groupe scolaire Buisson (130 K€)
  - L'isolation thermique de la baie vitrée de la piscine (124 K€)

- Le schéma directeur du décret tertiaire pour la mise en œuvre du dispositif éco énergie tertiaire (119 K€)
- La rénovation des sanitaires, la pose de brise vue, l'installation d'extincteurs et la pose de portes à l'Epine Guyon (110 K€),
- La création de sanitaires au bois des Eboulures (108 K€)
- La réfection des sanitaires et des travaux dans la chaufferie du groupe scolaire Jules Ferry (105 K€)
- Les travaux de menuiseries et de pose de portes double à l'école Bel Air (102 K€)
- La remise en service de la patinoire (95 K€)
- L'amélioration de l'éclairage par un système en LED et la création d'un arrosage automatique sur les tennis du stade Jean Rolland (95 K€)
- Le solde des travaux de réfection de la salle d'haltérophilie (89 K€)
- Le solde de l'extension de la salle omnisports (36 K€)
- Le solde de la création d'un système de chauffage sur les tennis couverts (16 K€).

- **La rénovation des voiries (1,74 M€) dont principalement :**

- La création de voirie et de parking ruelle de la Fontaine des Boulangers (430 K€)
- La reprise des trottoirs et des placettes rue d'Alsace (293 K€)
- La requalification de la voirie, l'aménagement d'une zone 20 et la création de 21 places de parking ruelle du Moulin (233 K€)
- L'installation de nouvelles clôtures et de portails ainsi que la création de places de stationnement rue Jean Moulin (216 K€)
- Le déplacement de bornes de collecte d'ordures ménagères rue du Général Leclerc (87 K€)
- La reprise de la plateforme de l'aire de lancée de marteau (59 K€)
- Les travaux de raccordement au chauffage urbain de la crèche des p'tits loups (44 K€)
- La reprise complète du rond-point de l'Epine Guyon (31 K€).

- **Les autres dépenses (2,78 M€) concernent notamment :**

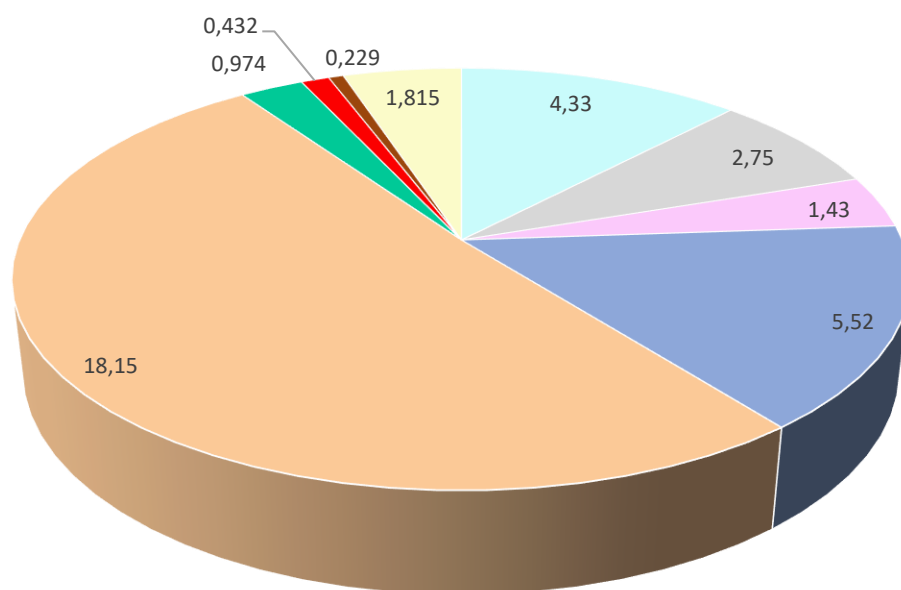
- Les acquisitions immobilières et de fonds de commerce (668 K€)
- L'acquisition de matériels (260 K€) pour les services et équipements de la mairie dont les équipements culturels (67 K€), la cuisine centrale (58 K€), le service des espaces verts (41 K€), la direction de la communication (36 K€), le centre de sports et de loisirs (21 K€), le service entretien (13 K€), les structures de la petite enfance (16 K€) ainsi que les accueils de loisirs (8 K€)
- L'acquisition d'une balayeuse aspiratrice pour le nettoyage des rues (169 K€), d'un camion benne (45 K€), de véhicules pour la police municipale (206 K€) et le remplacement de véhicules municipaux pour les autres services (74 K€)
- Les logiciels et matériels informatiques pour les directions (293 K€)

- La fourniture, la pose et la reprise de jeux dans les crèches p'tits loups et pom pouce ainsi qu'au square de la Plaine du 14 Juillet et au parc Cadet de Vaux (150 K€)
- Les premières situations pour la création et la modernisation de l'aire de jeux du Square Malraux (144 K€)
- L'achat de mobilier et de matériel (75 K€) ainsi que d'équipements informatiques (71 K€) pour les écoles
- La végétalisation de la cour de l'école élémentaire des 4 noyers (89 K€)
- L'achat de mobiliers urbains (potelets, panneaux, poubelles, bancs...), d'aspirateurs de rues, de barrières de sécurisation et de matériels pour les interventions effectuées en régie dans les bâtiments communaux et lors des manifestations (81 K€)
- Les équipements (66 K€) pour la police municipale (armement, caméras, radios, matériel sportif...)
- La réfection complète de la sonorisation du stade Jean Rolland (58K€)
- La création d'un système d'arrosage automatique au stade Jean Rolland (36 K€)
- L'acquisition de fauteuils pour la pratique du hand ball (27 K€)
- L'achat de mobilier de bureau (19 K€).

## B. Les autres dépenses d'investissement

Elles comprennent le versement de consignations pour les préemptions au 38 boulevard Rhin et Danube (17 K€) et au 3 place Maurice Ravel (13 K€) ainsi que le remboursement du capital de la dette (4,30 M€).

## Dépenses réelles d'investissement par secteur (en M€)



- Opérations non ventilables
- Sécurité
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Aménagement du territoire et habitat
- Services généraux
- Enseignement
- Santé, action sociale et petite enfance
- Action économique